

Découvrir le Conseil Général



MIXTE contact@agencemixte.com - RCS 448 307 485 - Octobre 2008

Département du Pas-de-Calais
Direction de la Communication
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras Cedex 9
Tél : 03.21.21.62.62
communication@cg62.fr

Manuel de l'enseignant



Sommaire

Edito Faire découvrir l'éducation civique avec le Conseil Général



Madame, Monsieur,

Voici donc le manuel de l'enseignant complément du livret "Apprends avec les Civiques" à destination des collégiens du Pas-de-Calais.

Celui-ci a été réalisé en lien avec l'inspection académique du Pas-de-Calais.

Notre objectif est de mettre à votre disposition un outil inédit qui permette d'appréhender au mieux les questions d'éducation civique et plus particulièrement celles liées aux institutions. Entre l'État, les régions, les départements, les E.P.C.I., les communes, l'organisation territoriale de notre pays reste en effet complexe.

Aussi, j'ai souhaité que chacun puisse disposer d'un maximum d'informations sur le fonctionnement du Conseil Général du Pas-de-Calais. Vous trouverez donc des éléments sur son rôle, ses compétences, les politiques volontaristes, son organisation territoriale, l'utilisation du budget...

Diverses données vous sont également présentées sur la géographie, l'histoire, la sociologie et l'économie de notre département.

J'espère que ce manuel pourra vous être d'une aide précieuse dans votre mission d'enseignement.

Dominique DUPILET
Président du Département
du Pas-de-Calais

■ Présentation du département du Pas-de-Calais

- Les grandes dates de l'histoire du département _____
- Géographie du département _____
- Caractéristiques du département _____

page 2
page 3
page 4

■ Le Conseil Général

- Historique _____
- L'assemblée départementale _____
- Le budget _____

page 8
page 9
page 11

■ Les compétences du Conseil Général

Solidarité, santé, insertion

- Veiller à ne laisser personne sur le bord de la route _____
- Prendre soin de chacun _____
- Venir en aide aux personnes en difficultés économiques et sociales _____

page 12
page 14
page 14

Education, culture, sport

- Créer les conditions qui permettent à chacun de prendre son avenir en main _____
- Rendre la culture accessible à tous _____
- Soutenir tous les sports _____

page 15
page 17
page 18

Aménagement et développement du territoire

- Irriguer le territoire par la route-Relier les hommes _____
- Accompagner le développement économique _____
- Participer au développement du monde rural _____
- Aider les grands équipements structurants _____
- Mettre en valeur et protéger notre environnement _____
- Assurer la sécurité des habitants :
le Service Départemental d'Incendie et de Secours _____

page 19
page 20
page 21
page 21
page 22
page 23

■ Conclusion

page 24



Les grandes dates de l'histoire du département

L'histoire du Pas-de-Calais, de 1800 à 2000, se confond avec l'histoire nationale. Ainsi, le XIX^e siècle fut pour le département celui de la révolution agricole et industrielle, un siècle de croissance économique et démographique. À cet "âge d'or" succéda le "temps des épreuves". Sur une terre d'invasion et de batailles, la population du département fut particulièrement éprouvée par la violence des deux conflits mondiaux. Au lendemain de la seconde guerre est lancée "la bataille du charbon" mais, très vite les gisements s'épuisent. Il faut alors mettre en place une nécessaire et douloureuse reconversion, encore inachevée aujourd'hui.

Février 1790 Création des départements.
C'est à cette époque que la France est divisée en 83 départements.

1851 Début de l'exploitation du charbon à Oignies.



Terril à Bruay-la-Buissière

1871 La loi fixe la forme actuelle du Conseil Général.

10 mars 1906 Catastrophe de Courrières.

1914/1918 1^{ère} guerre mondiale.

1936 Front populaire. Vague de grèves avec occupation des usines.

1939/1945 2^e guerre mondiale.

1945/1948 "Bataille du charbon".

1982 1^{ères} lois de décentralisation.

21 décembre 1990

Inauguration de Nausicaà à Boulogne-sur-Mer. **1991**



Inauguration du Tunnel sous la Manche. **6 mai 1994**

2012
Ouverture du Louvre-Lens...

Fermeture du dernier puits de mine du bassin du Nord/Pas-de-Calais (le 9-9 bis de Oignies).



Sources Internet :
http://membres.lycos.fr/noritakabrevet/histoire/front_populaire.htm
http://www.nordmag.fr/patrimoine/histoire_regionale/premiere_guerre/sites_batailleartois.htm
<http://users.skynet.be/quenovel/feo9.htm>

Géographie du département



Le département du Pas-de-Calais couvre une superficie de 6 671 km². De forme allongée du nord-ouest au sud-est, sa longueur totale est de 140 km et sa largeur moyenne de 70 km. Les 120 km de façade maritime sont bordés par la Manche et la Mer du Nord. Le détroit qui relie, à la hauteur de Calais, la France et la Grande-Bretagne, lui a donné son nom.

Relief

Le Pas-de-Calais possède des altitudes et des dénivellations faibles. Le point le plus élevé, 211 m, se situe à Bullescamps près de Desvres ; le point le plus bas, 1 m, à Sainte-Marie-Kerque près de Calais. Pourtant, le relief est beaucoup plus varié que le laisserait supposer la faiblesse générale des altitudes. Il fait apparaître plusieurs éléments bien distincts :

- › **Le Plateau d'Artois**, vaste table ondulée, entrecoupée de vallées, qui occupe environ les deux tiers de la surface.
- › **Les bas pays**, petites plaines qui se succèdent au bas du plateau et annoncent la grande plaine de l'Europe du nord-ouest.
- › **La fosse du Boulonnais**.
- › **Les plaines maritimes**, de part et d'autre du Boulonnais : la plaine maritime du Calaisis (en partie en dessous du niveau des plus hautes mers) ; la plaine maritime de la Manche (région de Berck).

Hydrographie

Des versants sud et ouest des collines de l'Artois, les rivières de l'Authie (mitoyenne avec le département de la Somme), la Canche (gros affluent la Ternoise) et la Liane vont se jeter dans la Manche. Des versants est et nord, la Sensée, la Scarpe, la Deûle, la Lys et l'Aa coulent en direction de la Mer du Nord.

Climat

Elles participent dans leur cours moyen à la constitution d'un réseau de voies navigables profitables aux deux départements de la région Nord/Pas de Calais.

Le département du Pas-de-Calais est un département maritime et l'influence de la mer le protège des excès climatiques. Son climat est tempéré océanique. Les températures hivernales oscillent entre 5° et 7°C l'hiver. Les grandes chaleurs estivales y sont plutôt rares et la température moyenne ne dépasse 25°C que pendant une vingtaine de jours. La frange littorale bénéficie d'une grande douceur de l'air, d'une moindre nébulosité et d'une atténuation du froid hivernal. Le Boulonnais se caractérise toutefois par la prédominance de vents humides. La vitesse du vent peut dépasser les 120 km/h (191 km/h à Boulogne-sur-Mer en 1967). Total des précipitations annuelles à Boulogne-sur-Mer : 740 mm.

Commentaires de documents

Le Pas-de-Calais est l'un des départements les plus urbanisés de France. Calais, avec 77 333 habitants, est la ville la plus importante. Le département bénéficie, à la fois, d'un important potentiel agricole et d'une vaste façade maritime. La région dont fait partie le Pas-de-Calais dispose en outre d'un réseau de transport particulièrement développé :

- › 650 km d'autoroutes régionales sont directement reliés au réseau routier européen.
- › Le Nord/Pas-de-Calais possède le réseau TGV le plus développé de France. Par ailleurs, le Tunnel sous la Manche, avec l'Eurostar, a transporté plus de 7,5 millions de passagers en 2005.

- › Calais est le 1^{er} port européen de voyageurs et Boulogne-sur-Mer le 1^{er} port de pêche de France.
 - › Le Nord/Pas-de-Calais possède enfin un réseau de voies d'eau exceptionnel comparé à la situation nationale, qui sera bientôt enrichi par le futur Canal Seine Nord-Europe (26 km dans le Nord/Pas-de-Calais sur les 106 que compte le tracé).
- La situation privilégiée du département en Europe explique que celui-ci ait constitué une Eurorégion avec le Nord, la région du Kent en Grande-Bretagne et la Belgique, afin de développer entre ces espaces des relations dans les domaines les plus divers (tourisme, éducation, économie...).



Caractéristiques du département

Le Pas-de-Calais en un clin d'œil :

- > **Superficie : 6 671 km²**
- > **Population : 1 459 500 habitants**
(30 % de la population a moins de 25 ans)
- > **Densité de la population : 216 hab/km²**
- > **Nombre de cantons : 77**
- > **Nombre de communes : 895**
(75% des communes sont situées en zone rurale)



> Beffroi - place des Héros à Arras

Démographie

Le département du Pas-de-Calais avec 1 451 600 habitants est le 5^e département par le nombre de ses habitants.

Il a longtemps été un département où la vitalité démographique était l'une des plus importantes de France. Mais depuis les années 60, la chute de la fécondité, associée à une émigration engendrée par la crise, a brisé la croissance de la population.

Depuis 25 ans la croissance démographique est faible. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène :

- le solde migratoire est toujours négatif. Même si le déficit tend à diminuer, le département perd toujours plus d'habitants qu'il n'en gagne. Différentes explications peuvent être avancées : chômage persistant, héliotropisme...
- Un excédent naturel faible : le taux de natalité (13,3 ‰) est aujourd'hui à peine supérieur au taux national (12,7 ‰). L'indice de fécondité (1,97) ne permet plus le remplacement des générations. Différents facteurs sont en cause : départ du département de jeunes hommes et de jeunes filles en âge de procréer ; niveau de formation plus élevé des jeunes générations ; recul de l'âge du mariage ; travail des femmes même si le taux d'activité des femmes reste inférieur à la moyenne nationale ; contraception. D'autre part, le Pas-de-Calais a beaucoup de difficultés à réduire une surmortalité tenace. Le département se classe souvent dernier, aussi bien pour l'espérance de vie à la naissance que pour la mortalité infantile. Son taux de mortalité (9,3 ‰) reste supérieur à la moyenne nationale (8,4 ‰). Les raisons sont nombreuses : maladies professionnelles (silicose), alcoolisme, tabagisme, composition sociale de la population, habitudes alimentaires, attitudes en matière d'hygiène de vie et à l'égard de la santé, densité médicale plus faible... Les progrès concernent surtout les jeunes générations. Il n'y a plus de surmortalité pour les classes de moins de 45 ans.

Ce n'est donc qu'avec la montée en âge des nouvelles générations que pourra disparaître l'inégalité de la moyenne de vie entre le Pas-de-Calais et le reste de la France.

Le changement social

Les recensements successifs font apparaître un changement qualitatif de la population sans précédent tant sur le plan des rapports d'âge, que de la scolarisation, des taux d'activité ou de la structure socioprofessionnelle.

> L'âge

Le Pas-de-Calais n'échappe pas au processus de vieillissement, conséquence de la chute de la natalité. Cependant, même si la structure par âge de la population du Pas-de-Calais se rapproche de celle de la population française, il n'en demeure pas moins que la population du département garde des caractéristiques qui lui sont propres : les moins de 20 ans (27,7 %) demeurent plus nombreux que dans la population française en général (25,1 %) même si les deux taux tendent à se rapprocher sous l'effet de l'émigration, qui lamine les classes des jeunes parents et de leurs enfants. Les plus de 60 ans (18,8 %) sont moins nombreux (France : 20,6 %) du fait d'une espérance de vie limitée par rapport à la moyenne nationale.

> Activité, chômage

Le taux de chômage enregistré pour le Pas-de-Calais (11,1 % en 2009) reste très supérieur au taux national (9,5 %). Le chômage frappe surtout les moins de 25 ans et les travailleurs de plus de 50 ans, le sexe féminin, et les catégories socioprofessionnelles les moins qualifiées. Il sévit avant tout dans les zones urbaines, et particulièrement dans celles qui ont été profondément affectées par la désindustrialisation (villes du bassin minier et villes du littoral). Toutefois pour la cinquième année consécutive, le niveau de l'emploi est positif : + 4 585 salariés sur 5 ans.

> Revenu de solidarité active

Le Conseil Général est le principal acteur des solidarités dans le département. Il favorise ainsi la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté par de nombreux dispositifs, contrats d'avenir, chantiers-écoles, aides à la création d'entreprises pour les bénéficiaires du RSA.

Le Département a choisi d'expérimenter le RSA, revenu de solidarité active, nouvel outil qui vient compléter toutes les actions en faveur de l'activité professionnelle menées par le département. Avec les allocations existantes pour les bénéficiaires du RMI, reprendre ou augmenter une activité professionnelle peut entraîner une perte de revenu et d'avantages sociaux alors que les ressources perçues ne suffisent pas à garantir la qualité de vie.

Le RSA traduit la volonté de favoriser la reprise d'activité et le maintien dans l'emploi durable en offrant une allocation unique qui apporte un complément de ressources sans baisse de revenu. L'application généralisée du RSA est en vigueur depuis le 1er juin 2009 en métropole et, le sera, au 1er janvier 2011 dans les DOM.

> Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle

Les agriculteurs pèsent sensiblement le même poids qu'en France ; les artisans, commerçants et chefs d'entreprises à peine moins ; le groupe des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires, est toujours très largement sous-représenté, quoique ses effectifs aient progressé au cours des dernières décennies. À l'inverse, le groupe des ouvriers est sur-représenté même si on assiste à une diminution importante des effectifs.



> Beffroi - Hôtel de ville de Calais

> Qualification et scolarisation

On constate dans de nombreux secteurs un effectif important de non diplômés, que cela soit au niveau des générations âgées comme au niveau des plus jeunes.

Les taux de réussite scolaire départementaux sont légèrement inférieurs aux taux nationaux. On note depuis 20 ans une progression des taux de réussite scolaire dans notre département.

> Impôt sur le revenu

Les ménages du Pas-de-Calais sont, de tous les départements français métropolitains, ceux dont le revenu est le moins élevé. Ampleur du chômage, sous-activité féminine et faible qualification de nombreux salariés en sont en grande partie la cause. D'une manière générale, les salaires y sont nettement inférieurs à la moyenne française. C'est pourquoi, la part des ménages fiscaux imposés est plus faible qu'au niveau national.



> Terril à Bruay-la-Buissière



Quelques idées clés

- > Le département du Pas-de-Calais est le département le plus jeune de France (30 % de la population a moins de 25 ans).
- > Il est le 5^e département par le nombre de ses habitants et se caractérise par une densité de population très différente selon les territoires.
- > Le taux de réussite au baccalauréat est inférieur à la moyenne nationale, que ce soit le baccalauréat général, technologique ou professionnel. Mais son taux de réussite augmente sensiblement ces deux dernières années.

- > En ce qui concerne l'emploi, le Pas-de-Calais a un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (11,3 % contre 8 %) et le nombre de bénéficiaires du R.M.I. est en forte progression ces dernières années, preuves d'une situation économique très délicate. Pour faire face, le Conseil Général veille donc à accompagner au mieux les personnes en difficultés économiques et sociales.



L'espace économique

> Le secteur primaire

Il représente 5,4 % du tissu économique départemental, répartis entre la pêche et l'agriculture, l'extraction minière ayant totalement cessé depuis 1990.

L'agriculture place le Pas-de-Calais parmi les premiers départements pour de nombreuses productions : betterave, pomme de terre, endive, blé, lin. Les exploitations sont d'une taille supérieure à la moyenne nationale, et d'une bonne productivité.

La population agricole représente 3,6 % du département et l'âge moyen des chefs d'exploitation est supérieur à la moyenne nationale (60 % de plus de 50 ans).

La pêche est un secteur important. Boulogne est le premier port de pêche français et le premier centre européen de traitement du poisson. Le Pas-de-Calais fournit un quart de l'approvisionnement national en poisson frais.

> Le secteur secondaire

Le Pas-de-Calais est le sixième département industriel de France. Ce secteur concerne 35 % des activités économiques du département. Les principaux domaines d'activité sont : le bâtiment ; l'automobile (Française de mécanique...) ; l'industrie agro-alimentaire ; la sidérurgie, la métallurgie ; la plasturgie ; l'industrie du verre (cristallerie d'Arques) ; l'industrie du papier ; la chimie.

Depuis 2005, le Nord/Pas-de-Calais compte six pôles de compétitivité labellisés sur un total de 66 pôles nationaux. La région figure de fait parmi celles qui ont le plus adhéré à la démarche initiée en 2004 visant à améliorer la compétitivité et l'attractivité des territoires.

Le pôle M.A.U.D. (Matériaux À Usage Domestique) a été créé en 2005 autour de plusieurs entreprises du Nord/Pas-de-Calais spécialisées dans les matériaux (papier-carton, céramique, verre, métal), la chimie et les aliments. Les principaux moteurs industriels de ce pôle de compétitivité d'envergure nationale sont implantés dans le Pas-de-Calais.

L'industrie textile est en difficulté, touchée de plein fouet par le phénomène de délocalisation mais connaît un nouvel élan par la création dans la région du Nord/Pas-de-Calais d'un pôle de compétitivité Uptex. Ce pôle de textiles innovants s'articule autour de l'Union des Industries Textiles (UIT) du Nord. Il entend développer la recherche autour des textiles du futur pour des applications qui dépasseront la filière textile-habillement. Son ambition est de générer 7 500 emplois dans la région.

Il s'appuie sur un réseau de 150 entreprises actives dans les textiles techniques et dans les filières dentellières à Calais et Caudry. Près de 700 chercheurs sont mobilisés dans ce cadre.

> Le secteur tertiaire

Le commerce est surtout représenté par la grande distribution, avec 325 super ou hypermarchés.

Les transports sont un secteur important en raison de la situation géographique qui fait du département un carrefour de l'Europe.

Les services aux particuliers ont doublé en vingt ans. Le secteur public emploie 30 % des actifs occupés du département.

Les services dans le secteur de l'industrie sont également en plein développement. Du fait de la modernisation du tissu industriel, on assiste à une forte tertiarisation de l'industrie qui prend souvent la forme d'une externalisation croissante des fonctions de services (ingénierie, maintenance, entretien...). On observe par conséquent un fort besoin en main d'oeuvre qualifiée, renforcé par les exigences relatives aux démarches "Qualité" mises en place dans les entreprises, et une dissémination de l'emploi industriel dans le secteur des services.

Le tourisme est en développement. Le Pas-de-Calais bénéficie à la fois d'un riche patrimoine architectural, de sites naturels, et de lieux de mémoire (Vimy, Notre-Dame de Lorette, La Coupole...). Toutefois l'économie touristique départementale reste majoritairement littorale. Plus de 14 100 personnes sont salariés du tourisme dans le Pas-de-Calais.

Conclusion

Le Pas-de-Calais est au carrefour de l'Europe. Plus jeune département de France avec un taux de natalité supérieur à la moyenne nationale, il se caractérise par une forte densité de population, répartie inégalement sur le territoire.

La pêche est un secteur important (Boulogne : 1^{er} port de pêche français). Son agriculture est également dans les premières pour de nombreuses productions, et le Pas-de-Calais est le 6^e département industriel de France. Le secteur du tourisme est en développement ; le Pas-de-Calais bénéficie à la fois d'un patrimoine architectural et de sites naturels.

Néanmoins, le Pas-de-Calais connaît une situation économique difficile : un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et un nombre de bénéficiaires du R.M.I. en forte progression depuis 2004. Au cours des 11 premiers mois de 2007, on note que le taux de création d'entreprises (hors reprise) dans le Pas-de-Calais a enregistré une progression plus importante que le taux national (+16,3% contre 14,6% hors Île de France). Par ailleurs, le Conseil Général est partenaire de l'opération "Je crée en Nord/Pas-de-Calais" qui a permis la création de plus de 3 800 entreprises en 2007.

Les actions de solidarité, compétence départementale obligatoire, représentent plus de 70 % du budget de fonctionnement du Conseil général - 55% du budget global. Cette situation a donc des répercussions importantes pour la collectivité, d'autant plus que ses compétences dans ce domaine s'élargissent.

Le Conseil Général poursuit ses efforts, et tous les jours, les agents du Département œuvrent en faveur de l'enfance, de la famille, de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, de la prévention...

Mais, compte tenu des difficultés rencontrées par la population du Pas-de-Calais (moins de 50 % des ménages sont imposables contre 60 % au niveau national), le Conseil Général ne peut, contrairement à d'autres départements plus riches, agir fortement sur l'impôt. Ses marges de manœuvre sont donc très faibles.

Malgré cela, le Conseil Général continue de remplir ses missions traditionnelles et ses compétences nouvelles. Il souhaite aller plus loin en menant des politiques volontaristes, en faveur du département et de ses habitants, pour leur bien-être.

Sources : INSEE

Direction de l'Information et de la Documentation
Conseil Général du Pas-de-Calais
réseau "Je crée en Nord/Pas-de-Calais"



> Plateforme de Dourges



> Pêche à Boulogne-sur-Mer



> L'aide aux personnes âgées



> La famille



> Les transports scolaires



> Champs de colza en Artois



> Coucher de soleil Site des Deux Caps

Historique

1789 - 1790 Création des 83 départements

Pour unifier le territoire et mettre fin à la diversité des provinces, l'Assemblée constituante adopte le 22 décembre 1789, le projet de création des départements. Au nombre de 83, ils sont organisés autour d'un chef-lieu accessible des quatre coins du département en moins d'une journée de cheval. Les noms des départements sont choisis en fonction des fleuves et massifs montagneux présents sur leur territoire. Chaque département est doté d'un conseil chargé de l'administrer localement. Il hérite des attributions exercées par les intendants et les assemblées provinciales ; mais son rôle essentiel est de répartir entre les districts les impôts directs imposés au département. Il est également chargé d'exécuter les décisions du gouvernement, ce qui se révèle problématique. Aussi, le 17 février 1800, la fonction de préfet est créée. L'exécutif du département lui est confié. Les conseillers généraux choisis par le gouvernement ne se réunissent qu'une fois par an.

1871 : le département devient une collectivité territoriale

Le 10 août 1871, la loi fixe la forme actuelle du Conseil Général : les conseillers généraux sont élus au suffrage universel pour six ans. L'assemblée peut se réunir sans approbation préalable du représentant de l'État. Les attributions du Conseil Général sont les travaux publics, l'instruction publique, les tribunaux et la police, les hôpitaux et les hospices. Il suit également les activités du bureau dit "du bien public" où l'on traite d'industrie, de commerce, d'agriculture, de pauvreté et de maréchaussée. Cependant, l'exécutif reste confié au préfet, qui grâce à ses prérogatives exerce un contrôle permanent.

1982 - 1983 : la décentralisation

La Loi de décentralisation du 2 mars 1982, dite Loi Defferre, émancipe le Conseil Général de la tutelle du préfet. Désormais, le Président du Conseil Général détient le pouvoir exécutif. Les lois du 7 janvier et du 22 juillet 1983, précisent la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État. Le Département intervient dans les domaines suivants : la voirie départementale, le patrimoine départemental, l'aide sociale et la santé publique, la construction et l'entretien des collèges, les établissements culturels, l'action sociale, l'équipement rural, les transports scolaires. L'objectif de la décentralisation est de mieux déceler et satisfaire les besoins de la population locale.

2003 : acte II de la décentralisation. L'affirmation des départements

Vingt ans après la première décentralisation de 1982, le gouvernement fait adopter, en 2003, plusieurs textes qui sont présentés comme l'acte II de la décentralisation. Une révision constitutionnelle étend les responsabilités des collectivités. La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 énumère les nouvelles compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales. Les départements se voient notamment attribuer un rôle de "chef de file" en matière d'action sociale et héritent d'un certain nombre de compétences et charges nouvelles (RMI, routes nationales, fonds départemental d'aide aux jeunes, fonds solidarité logement, gestion des personnels techniques et ouvriers de service des collèges, etc.). L'attribution de ces compétences entraîne parallèlement une augmentation sensible des effectifs du personnel des conseils généraux.



L'assemblée départementale

Une assemblée d'élus au service des habitants

Composée de 77 conseillers généraux, élus au suffrage universel pour six ans, l'assemblée départementale est présidée depuis 2004 par Dominique Dupilet, assisté de 14 vice-présidents.

› Les conseillers généraux

Dans chaque canton, un conseiller général est élu pour six ans au suffrage universel direct selon le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours (on vote pour un seul candidat et non pour une liste comme aux élections municipales). L'âge d'éligibilité d'un conseiller général est de 21 ans. Le conseiller général représente à la fois un territoire dont il est l' élu mais aussi la population qui vit sur ce territoire. Il débat et décide des actions du département. Il vote le budget. Par ailleurs, la loi du 31 janvier 2007 crée une fonction de suppléant "remplaçant" pour les conseillers généraux, qui peut-être amené à remplacer un élu dont le siège deviendrait vacant dans les mêmes conditions que pour les suppléants des députés. Ces suppléants doivent être d'un sexe différent de celui du conseiller général. Cela devrait permettre de faire participer plus de 4 000 femmes à des élections cantonales où elles sont traditionnellement peu présentes.

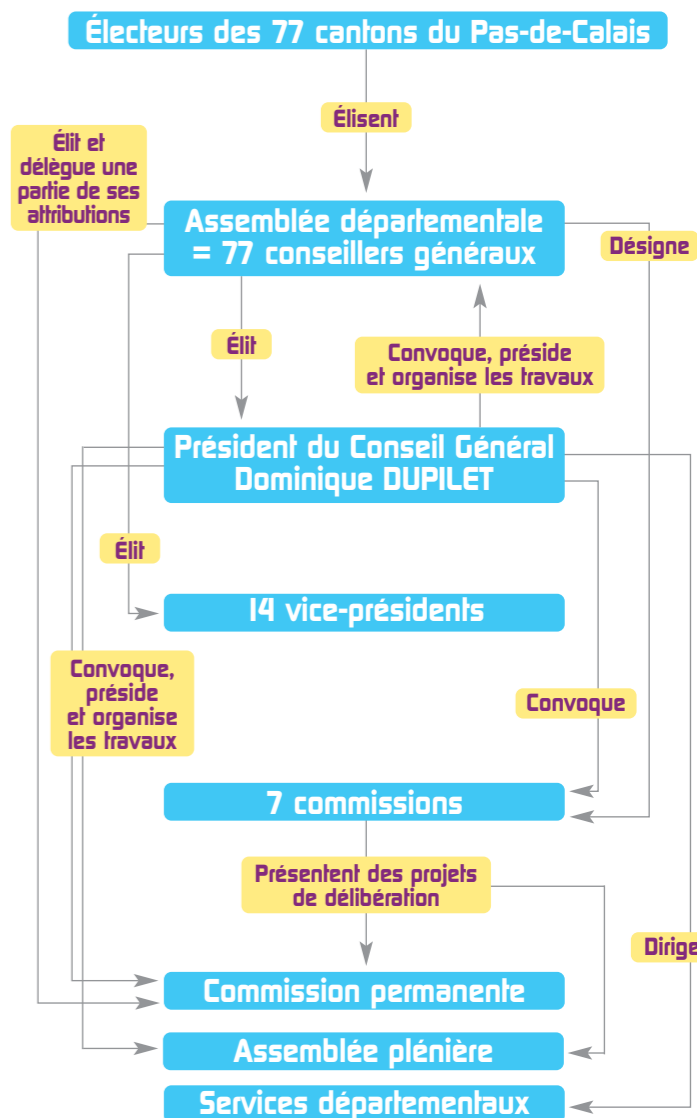
D'une part, le conseiller général défend les intérêts de son canton, d'autre part, il représente la totalité du département quand le Conseil Général le délègue auprès d'organismes extérieurs. Les cantons regroupent plusieurs communes ou portions de communes (dans les grandes villes).

Très sollicités par les citoyens, les conseillers généraux sont des élus de terrain soucieux d'écouter et de répondre aux attentes de leurs électeurs. Les conseillers généraux travaillent également en étroite liaison avec les élus locaux, maires des communes de leur canton et du département ainsi qu'avec les représentants des intercommunalités. Ils sont aussi les interlocuteurs privilégiés des entreprises, des associations et de l'ensemble des acteurs et partenaires sociaux. En outre, les conseillers généraux font de droit partie des collèges électoraux qui élisent les sénateurs. Ils débattent et décident des actions du département. Ils votent le budget.

› Le Président

Le Président est élu par ses pairs pour trois ans. Depuis les lois de décentralisation, il détient le pouvoir exécutif dans le département. À ce titre, il prépare, oriente et exécute les décisions de l'assemblée départementale. Il organise les travaux de l'assemblée : il la convoque, fixe son ordre du jour, préside les séances et fait procéder aux votes. Il prépare les projets de délibérations soumises aux votes de l'assemblée plénière. Il dirige l'administration départementale, soit 6 000 agents. Il représente le Conseil Général dans ses relations avec l'Etat, les autres collectivités territoriales, les organismes associés au Département. S'il le souhaite, le Président du Conseil Général peut déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents. La personne déléguée exerce alors la totalité des missions pour lesquelles elle reçoit délégation. Les vice-présidents assistent donc le Président dans la définition de sa politique et dans son exécution.

Le fonctionnement



› Séance plénière



» Séance dans l'hémicycle - Hôtel du Département à Arras

» La commission permanente

Composée du Président, de 14 vice-présidents, des présidents des commissions et de 14 conseillers généraux représentant proportionnellement tous les groupes politiques, la commission gère entre les séances plénières, les affaires courantes du département. Elle se réunit une fois par mois et reçoit une délégation de pouvoir de l'assemblée pour prendre un certain nombre de décisions. Des responsabilités budgétaires ne peuvent lui être déléguées.

» Les commissions

Le Conseil Général a créé des commissions. La règle de la proportionnalité est également appliquée concernant leur composition. Instances d'études et de propositions, les commissions ont chacune un domaine de compétences particulier.

Il existe 7 commissions :

- 1^{ère} commission : développement économique, insertion par l'emploi, tourisme, recherche et enseignement supérieur
- 2^e commission : affaires sociales et familiales, santé et logement
- 3^e commission : éducation, culture, jeunesse et sports
- 4^e commission : infrastructures et transports
- 5^e commission : agriculture et ruralité
- 6^e commission : environnement et développement durable
- 7^e commission : finances, administration générale et prospective

Chaque commission a pour mission d'étudier et d'émettre des avis concernant les dossiers relatifs à sa délégation. Ces avis sont examinés ensuite en Commission permanente ou en séance plénière de l'assemblée départementale.

» Le rôle et la composition de l'assemblée départementale

C'est l'assemblée délibérante du département. Ses membres, les conseillers généraux, sont élus au scrutin majoritaire uninominal à deux tours, à raison d'un conseiller général par canton. Le département compte 77 cantons, il y a donc 77 conseillers généraux. Ceux-ci siègent à l'Hôtel du Département à Arras. Ils se réunissent à l'initiative du Président, au moins une fois par trimestre, dans l'hémicycle. Ces séances sont publiques sauf s'il en est décidé autrement par le Conseil. Cette Assemblée vote le budget départemental (la programmation des crédits ; les taux d'imposition) et prend les délibérations nécessaires au fonctionnement des services publics départementaux, dans les domaines relevant de sa compétence.

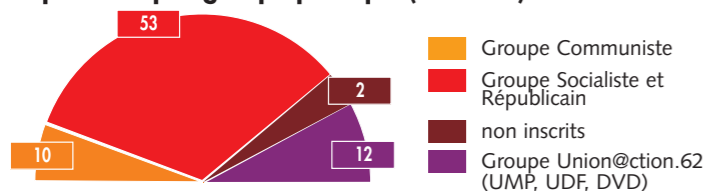
» Les Maisons du Département / La territorialisation

En 2005, le département a mis en place une nouvelle organisation territoriale de services déconcentrés dans 9 territoires pertinents regroupant les intercommunalités du département. Dans chaque territoire, le Conseil Général met au service des habitants :

- une Maison du Département du Développement Local qui intervient sur les projets d'aménagement et de développement des territoires,
- une Maison du Département Solidarité à vocation sociale,
- une Maison du Département Infrastructures relative à la voirie.

La territorialisation, c'est plus de proximité, plus d'efficacité, une meilleure visibilité des politiques et une clarté renforcée dans leur mise en oeuvre.

Répartition par groupe politique (en 2008)



Le budget

En 2009, le budget s'élève à 1 milliard 530 millions d'euros.

Son élaboration

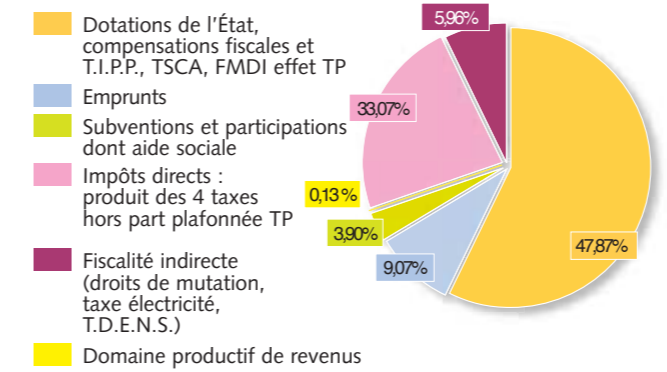
» En cinq phases

- Acte politique essentiel, l'élaboration du budget présenté par le Président comprend plusieurs phases :
- l'orientation budgétaire discutée en fin d'année dans le cadre de la définition des axes prioritaires,
 - une phase de discussion technique par les différentes commissions,
 - l'élaboration définitive,
 - le débat,
 - le vote.
- Deux décisions modificatives votées en cours d'année permettent d'ajuster les crédits et le budget supplémentaire.

Les recettes

- Les recettes du Conseil Général se répartissent globalement en 6 catégories :
- la fiscalité départementale sur laquelle l'assemblée peut agir par la fixation des taux,
 - la fiscalité indirecte,
 - les dotations de l'État,
 - les emprunts,
 - les autres recettes dont les subventions de l'Union Européenne,
 - les domaines productifs de revenus.

Répartition des recettes - BP 2009



T.D.E.N.S. : Taxe départementale au taux de 1,5% sur les constructions pour financer les acquisitions d'espaces naturels sensibles.
T.S.C.A. : Taxe sur les conventions d'assurance automobile.



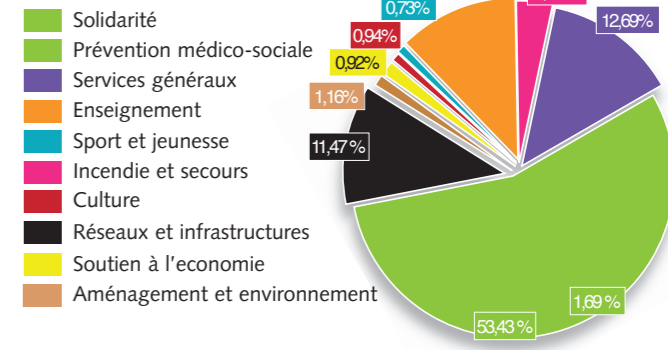
Les dépenses

Les dépenses permettent le financement des compétences légales et des interventions volontaristes. Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

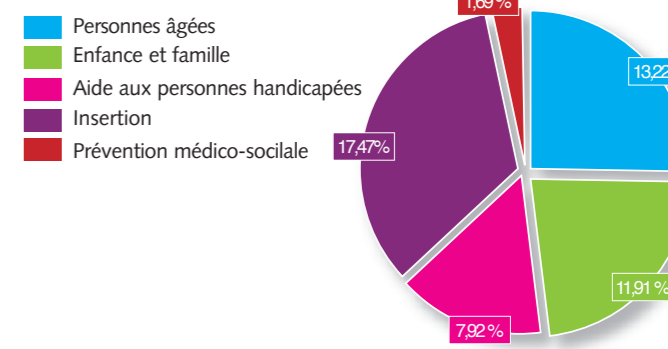
- 280 631 747,34 € pour la section d'investissement.
- 1 250 278 198,52 € pour la section de fonctionnement soit une progression de 6,36 % par rapport à 2008

L'investissement permet de doter le Pas-de-Calais des infrastructures nécessaires à son développement économique et social. Quant au fonctionnement, l'action sociale et la solidarité en constituent la part la plus importante.

Dépenses par fonction



Détail des dépenses d'aide sociale

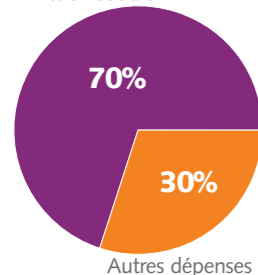


Solidarité, santé, insertion

Veiller à ne laisser personne sur le bord de la route

Budget global 2009

Action sociale



➤ **Représentant 70 % du budget de fonctionnement du Conseil Général, la solidarité est une nécessité dans un département plus touché que les autres par la crise économique. Dans un contexte de renforcement des compétences lié à l'acte II de la décentralisation, l'assemblée départementale s'investit résolument dans une politique forte de solidarité envers les enfants et la famille, les personnes handicapées, les personnes âgées.**

Surmonter les difficultés familiales

› Autour de la naissance

L'arrivée d'un enfant dans la famille peut parfois se révéler plus compliquée que prévu, voire susciter des difficultés. Le rôle de parent et la relation avec le nouveau-né ne sont pas toujours faciles à assumer.

Le service de prévention et promotion de la santé familiale du Conseil Général (plus connu sous le nom de P.M.I. : Protection Maternelle et Infantile) assure, pour tous les parents qui le souhaitent, une mission d'information, de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes et des jeunes enfants. Ses interventions peuvent prendre diverses formes : consultations médicales, diffusion d'informations sur les différents modes de garde...

› Difficultés matérielles, difficultés scolaires

Les problèmes matériels peuvent engendrer des difficultés relationnelles et éducatives au sein de la cellule familiale. Aussi, des aides financières sont octroyées aux familles en difficulté pour financer le placement en internat, le paiement de la cantine, des frais de scolarité ou les activités extra-scolaires.

› Les aides à domicile

Selon la situation et les besoins de la famille, d'autres formes d'intervention sont possibles :

- l'appui d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale qui aide, par exemple, la famille à planifier et gérer son budget, et à faire face à ses obligations,
- l'intervention d'une aide ménagère qui va aider la mère de famille à entretenir le foyer, par exemple lorsqu'une maladie durable ne lui permet plus d'assurer les tâches ménagères et éducatives.

› Les interventions éducatives à domicile

Si elles ne sont pas prises en compte suffisamment tôt, les difficultés relationnelles entre parents et enfants risquent de déboucher sur des crises à répétition. Elles peuvent provoquer, chez les adolescents, des conduites de fuite, se manifestant par l'échec scolaire, l'absentéisme du domicile, les fugues ou les conduites à risques (drogue, délinquance...).

Lorsqu'il s'agit d'une situation complexe, une intervention éducative à domicile peut être mise en place. L'intervention du travailleur social a pour objet d'apporter à l'enfant et à sa famille un soutien matériel, éducatif et psychologique.

› La prévention de la maltraitance

La prévention de la maltraitance fait partie des missions du Conseil Général. Les agents P.M.I. participent à la protection des enfants maltraités en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils peuvent être amenés à participer aux mesures d'accompagnement des familles en difficulté, à réaliser des signalements au Procureur de la République et à aider à la prise en charge physique des mineurs maltraités.

I19 : Allo enfance maltraitée

Ce numéro gratuit permet de signaler tout acte de maltraitance aux services sociaux (en 2008, 245 appels reçus).

En 2008, 5 517 enfants ont fait l'objet d'une procédure dite "d'information préoccupante" et 1 515 d'un signalement à l'autorité administrative ou judiciaire.

La protection des enfants confiés au Département

Les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance ont pour missions d'accompagner les familles dans le maintien du lien parental mais aussi de prendre en charge les enfants confiés au département et de les placer en familles d'accueil ou en établissements (environ 1 324 à ce jour). Au 31 décembre 2008, on recense 1 910 assistants familiaux pour accueillir 3 507 enfants.

Les Maisons d'Enfants

Les Maisons d'Enfants permettent d'organiser des rencontres entre les parents et leurs enfants confiés à des assistants familiaux.

Les personnes handicapées

Favoriser l'autonomie pour vivre autrement ou plutôt vivre le plus possible comme tout un chacun... Le Conseil Général intervient pour le soutien à domicile des adultes handicapés ainsi que pour leur hébergement.

› L'aide à domicile

Une allocation compensatrice est versée aux personnes reconnues handicapées par la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle permet l'aide d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de l'existence.

› L'accueil en établissement

On compte 99 structures et services pour personnes handicapées, soit 3 393 places.

› L'accueil temporaire

Il arrive que la famille rencontre quelques difficultés passagères qui l'empêchent de prendre en charge la personne handicapée. Pour répondre à cette demande, une première expérience d'accueil temporaire est menée à Gosnay au "Nid du Moulin".

› L'accueil au sein d'une famille

Cette alternative à l'hébergement traditionnel concerne 206 personnes handicapées réparties dans 363 familles.

› Maison Départementale des Personnes Handicapées

La loi du 11 février 2005 a confié aux Conseils Généraux la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Il s'agit d'un guichet unique à l'usage des personnes en situation de handicap, regroupant notamment les compétences de la C.D.E.S. (Commission Départementale d'Éducation à la Santé), de la C.O.T.O.R.E.P. (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel) et du site pour la vie autonome. Elle offre ainsi un lieu d'information d'accueil et d'orientation unique pour toutes les demandes concernant le handicap.

Les personnes âgées

Favoriser l'autonomie, voilà le fil rouge qui soutient toutes les actions du Conseil Général. Pour apporter les réponses les plus adaptées aux besoins des aînés, le département a lancé l'écriture d'un nouveau schéma (2008-2012) pour les personnes âgées.

L'accompagnement des seniors, de l'entrée dans la retraite à la perte d'autonomie constitue un enjeu essentiel pour la société afin que les personnes âgées demeurent des citoyens à part entière.

› L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)

Vivre à domicile le plus longtemps possible est le souhait d'une majorité de personnes âgées.

L'A.P.A. existe depuis 2002. Elle s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus qui ont besoin d'une assistance pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie. En 2008, on comptait 31 829 bénéficiaires.

L'A.P.A. permet de rémunérer un salarié ou un service d'aide à domicile mais aussi de couvrir les frais liés au portage de repas, à la télé-assistance, à l'accueil temporaire ou aux aides techniques.

› Télé-assistance

Elle s'adresse à toutes les personnes âgées, handicapées, isolées ou dépendantes qui désirent rester à leur domicile. Ce service assure un contact 24h/24 avec des équipes spécialisées en cas d'urgence médicale notamment.

› L'accueil temporaire

190 places sont disponibles pour un accueil temporaire des personnes âgées le temps que la famille retrouve son équilibre.

› L'accueil au sein d'une famille

Aujourd'hui, cette véritable alternative à l'hébergement traditionnel permet l'accueil de 408 personnes âgées réparties entre 399 familles.

› L'accueil en établissement

223 établissements pour personnes âgées sont référencés dans le Pas-de-Calais et offrent 14 167 places et 128 places en accueil de jour. Le Conseil Général accorde des aides pour le paiement des frais de séjour.

› Une information de proximité

Le Conseil Général finance avec d'autres partenaires les Comités Locaux d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) dont la mission est de mettre à la disposition des retraités et des personnes âgées (ainsi qu'à celle des professionnels) toutes les informations sur les services existants sur un territoire donné pour répondre à leurs besoins.



› Chantier - école

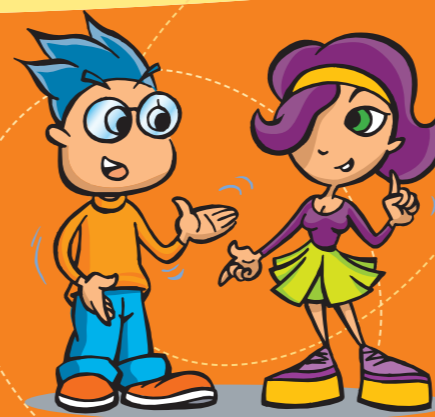
Commentaires de documents

› Aide aux personnes âgées : (Page 10 du livret élèves)

Le vieillissement de la population est aujourd'hui un enjeu de société. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus ne fera que s'accroître dans les prochaines années. Il est donc important d'améliorer leurs conditions de vie. C'est l'objectif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) qui permet à une personne âgée d'avoir une aide pour l'accompagner dans les tâches quotidiennes. La prise en charge de cette aide pèsera, dans les années à venir, de plus en plus lourd sur le budget du Conseil Général du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

› Aide aux personnes handicapées : (Page 10 du livret élèves)

Le Conseil Général poursuit ses efforts afin qu'une personne handicapée puisse vivre le plus possible de manière indépendante, à son domicile, dans une famille d'accueil ou dans un établissement spécialisé. Il est également important que chaque élève du Pas-de-Calais en situation de handicap puisse s'inscrire dans l'établissement de son secteur. Pour cela, le Conseil Général finance des équipements qui facilitent les déplacements au sein du collège. Il assure également la prise en charge du transport par taxi ou ambulance selon le handicap des élèves concernés.



› Santé : photo livret de santé et affiche prévention tabac (Page 11 du livret élèves)

Tout au long de la vie, les professionnels de santé sont à l'écoute de chacun : consultation des jeunes enfants, bilans de santé en école maternelle, lutte contre l'obésité, lutte contre le tabac... À la naissance, chaque nouveau né reçoit un carnet de santé personnel à conserver tout au long de sa vie. Il donne aussi aux parents des informations sur les examens obligatoires, les vaccinations...

› Aide aux personnes en difficulté : chantier-école (Page 12 du livret élèves)

Dans le cadre des mesures prises visant à l'insertion des jeunes en difficulté, le Conseil Général subventionne des "chantiers-écoles" employant des bénéficiaires du R.M.I., et ce dans le but de leur apprendre un métier.

Prendre soin de chacun

Le maître mot du Conseil Général en matière de santé est : **PRÉVENTION**. Tout au long de la vie, les professionnels de la santé sont à l'écoute de la population et agissent pour le dépistage du cancer du sein, la lutte contre l'obésité ou le tabagisme par exemple. Des programmes territoriaux de santé ont été définis pour agir efficacement, de manière directe sur les territoires.



Les consultations de nourrissons

Elles sont réalisées dans les centres médico-sociaux du département. Gratuites, elles proposent des examens médicaux à destination des enfants de moins de six ans, réalisés par les médecins P.M.I. assistés d'une infirmière ou d'une puéricultrice. Une aide éducative dans les soins à apporter à l'enfant y est apportée, ainsi qu'une écoute et un éventuel accompagnement à domicile. La Protection Maternelle et Infantile est aux côtés des parents avant même la naissance de leur enfant grâce à un suivi de la femme enceinte, puis d'une aide au lien parents-enfants, d'un bilan des 4 ans... Le Conseil Général est présent au quotidien auprès des enfants et de leurs parents.

Les bilans de santé en école maternelle

A l'âge de 3-4 ans, les enfants scolarisés en école maternelle bénéficient d'un bilan médical réalisé au sein de l'école. Ce bilan comporte des dépistages visuels, auditifs, des troubles du langage ainsi qu'un examen médical pratiqué par un médecin P.M.I. En 2008, 3390 enfants âgés de 3 ans et demi à 4 ans et demi ont été examinés en milieu scolaire, ce qui représente 80% de cette tranche d'âge.

La prévention : tabac, cancer...

Les professionnels de la promotion santé ont organisé en 2008, sur tous les territoires du département, 363 actions de prévention auprès de tous les publics soit plus de 1 336 interventions. De nombreux thèmes ont été abordés : équilibre alimentaire, hygiène de vie, prévention des accidents domestiques, maladies sexuellement transmissibles ou lutte contre les dépendances.

Le Conseil Général propose des sevrages tabagiques gratuits.

La première campagne de dépistage du cancer du sein a débuté en octobre 2003 et s'est étalée sur 2 ans. Elle a concerné 106 361 femmes. L'objectif est de réduire la mortalité causée par le cancer du sein, première cause de mortalité par cancer chez les femmes (dans le Pas-de-Calais, la mortalité prématurée du cancer du sein est de 34 % supérieure à la moyenne nationale).

L'évolution positive continue. Opaline 62, association chargée du dépistage, a invité en 2006, 93 331 femmes dans le cadre du dépistage. Le dépistage précoce permet un traitement moins lourd et moins dévastateur de la maladie.

Venir en aide aux personnes en difficultés économiques et sociales

Le maintien et l'accès au logement

Des aides sont accordées en faveur du maintien et de l'accès au logement des personnes démunies. En effet, comme l'emploi, le logement est le meilleur garant d'une insertion réussie.

Le R.M.I. + le RSA

Outre la compétence du paiement de l'allocation RMI qui lui a été transféré au 1^{er} janvier 2004 et qui n'est pas intégralement compensé par l'Etat, il revient au département d'aider à l'insertion des bénéficiaires du R.M.I.

En 2008, le Département a consacré 191 millions d'euros à l'insertion.

Le Département a choisi d'expérimenter le RSA, nouvel outil qui vient compléter toutes les actions en faveur de l'activité professionnelle menées par le département. Avec les allocations existantes pour les bénéficiaires du RMI, reprendre ou augmenter une activité professionnelle peut entraîner une perte de revenu et d'avantages sociaux alors que les ressources perçues ne suffisent pas à garantir la qualité de vie. **L'application généralisée du RSA est entrée en vigueur au 1^{er} juin 2009 et, le sera, au 1^{er} janvier 2011 dans les DOM.**

Le RSA traduit la volonté de favoriser la reprise d'activité et la maintien dans l'emploi durable en offrant une allocation unique qui apporte un complément de ressources sans baisse de revenu. Les mesures d'insertion visent à titre principal l'insertion par l'emploi, la formation, l'insertion par l'activité économique. En complément, sont proposées des actions relatives au logement, à la santé et à l'intégration dans la vie sociale. L'insertion par la culture et le sport est également mise en œuvre.

L'aide à l'insertion des jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) a pour objectif de répondre aux besoins d'insertion des jeunes de moins de 26 ans. L'aide apportée doit favoriser l'insertion sociale ou professionnelle des jeunes en situation de précarité par la réalisation d'un projet individuel ou collectif. Ces aides individuelles sont allouées après évaluation de la situation financière du demandeur.

Education, culture, sport

Créer les conditions qui permettent à chacun de prendre son avenir en main

Le Conseil général a en charge la construction, la rénovation, l'extension des 126 collèges du Pas-de-Calais. Depuis de nombreuses années déjà son action va bien au-delà de ses compétences obligatoires en développant des politiques éducatives volontaristes pour accompagner les élèves sur les chemins de la réussite. En 2008, le Conseil général se fixe de nouvelles ambitions à travers un plan sans précédent en faveur des collèges : 380 millions d'euros sur les cinq prochaines années.

La construction et l'entretien des collèges

Le Conseil Général a, depuis les premières lois de décentralisation de 1986, la responsabilité de la construction, de l'extension, de la transformation et de l'entretien des 126 collèges publics du département. Ces dernières années, ce sont en moyenne 3 collèges par an qui sont reconstruits ou rénovés. A ce jour, plus de 550 millions d'euros ont été affectés dans des opérations de réhabilitation et de construction.

L'aide financière apportée aux élèves et à leur famille

Le département a souhaité renforcer son accompagnement des familles au-delà de ses compétences obligatoires. Face à l'augmentation du coût de la vie et à ses conséquences sur la qualité des repas, il est important de favoriser l'accès des collégiens à la restauration scolaire et de faire de l'équilibre alimentaire des jeunes, une des priorités du Département. En fonction de la situation personnelle des familles (élève demi-pensionnaire, interne ou externe), elles bénéficieront soit d'une aide à la restauration scolaire, soit d'une bourse départementale.

Des projets sur mesure

Axe essentiel de ce plan collège, le Département, fort de ces expériences réussies et des attentes perçues au sein de la communauté éducative, s'engage pour un réel partenariat avec chaque collège, en tenant compte des singularités, spécificités et des projets d'établissements. A cet effet, le Guide des Actions éducatives à l'usage de chaque collège recense l'ensemble des actions proposées par le Département. Au moyen de ce partenariat, le Département souhaite les accompagner dans trois directions :

- un collège comme lieu de vie citoyenne
- un collège ouvert sur le monde
- un collège acteur du développement durable.

La prise en charge et l'organisation des transports

Département pilote dès 1964, le Conseil Général assure la gratuité totale du transport scolaire à l'intérieur de son champ d'action territoriale alors même que la loi ne l'y oblige pas (environ 68 000 élèves). Son organisation repose sur la détermination des ayants-droit et la mise en place des moyens de transport.

Les lois de décentralisation ont confié aux Conseils Généraux la responsabilité de l'organisation des transports scolaires en zone non urbaine, la zone urbaine relevant des communes ou de leurs regroupements.

L'aide à l'apprentissage des langues

Pour donner les meilleures conditions d'enseignement possibles aux professeurs et aux élèves, une attention toute particulière est désormais accordée à l'enseignement des langues. Chaque établissement est équipé en matériel audiovisuel et pédagogique et les déplacements des collégiens vers la Grande-Bretagne sont encouragés par un soutien financier, l'objectif étant de donner la possibilité à chaque collégien de se rendre au moins une fois en Angleterre au cours de sa scolarité. Un blog "1,2,3... Yes!" (www.123yes.org) à destination des élèves et des enseignants a été lancé en 2007, pour favoriser les échanges entre collégiens du Pas-de-Calais et du Kent.



› Classe pupitre

› Transports scolaires

L'initiation à l'informatique

Inscrit au Contrat de plan État/Région 2000/2006, le programme T.I.C. (Technologies d'Information et de Communication) vise à équiper l'intégralité des collèges du département de ces technologies et à en favoriser l'utilisation (logiciels, évolution de la pédagogie). Depuis fin 2007, les 126 établissements publics sont équipés d'une classe pupitre. La seconde phase de l'informatisation des collèges verra le développement de nouvelles technologies adaptées à la pédagogie comme les tableaux blancs interactifs, les chariots mobiles, ou encore les "mallettes multimédia".

La création de clubs Eden

Le soutien à l'enseignement scientifique ainsi que la création de clubs environnementaux avec Eden 62 sont aussi une priorité du département. Parmi les missions confiées par le Conseil Général à Eden 62, la sensibilisation au respect et à la protection de l'environnement tient une place prépondérante car elle permet de faire découvrir les richesses naturelles du Pas-de-Calais à ses habitants.

Le financement des activités artistiques et culturelles

Le Conseil Général participe au financement de plusieurs types d'activités culturelles dans les collèges :

- Le Plan d'Éducation aux Images : l'objectif de ce plan est d'amener les élèves à une lecture et une analyse des images, en général, qu'elles soient fixes ou animées. Les collégiens sont amenés à rencontrer des artistes, des cinéastes, des photographes, des plasticiens, et des professionnels de l'animation, puis à mettre en pratique, dans le cadre d'un atelier, les connaissances acquises, en réalisant un court métrage, un documentaire...
- Il propose, par le biais du Service départemental d'Archéologie, des expositions accompagnées d'animations, portant sur la période du Paléolithique et du Néolithique.
- Il finance également la Fédération des Oeuvres Laïques (F.O.L.) pour des actions de sensibilisation au théâtre.
- Il organise le Concours départemental sur l'Histoire dont le but est de perpétuer la mémoire du régime nazi et du combat de la Résistance en réalisant un travail d'histoire.

La dotation d'éducation physique et sportive

Différentes aides sont versées par le Conseil Général aux collèges afin de financer les activités physiques et sportives. Elles permettent l'achat de matériel et le financement d'activités entraînant un coût financier (exemple : l'acquiescement d'un droit d'entrée dans un équipement sportif payant tel qu'une piscine). Une allocation est également versée pour financer le transport des collégiens pour les activités réalisées dans le cadre de l'U.N.S.S.

Le soutien aux universités

Le Conseil Général s'est mobilisé pour la création des universités du Pas-de-Calais (plusieurs sites répartis dans le département : 20 000 étudiants) et dans la mise en œuvre d'aides financières à l'attention des étudiants les plus modestes. Actuellement, il existe deux formes d'aides départementales : d'une part la prise en charge de la mutuelle complémentaire santé en faveur des étudiants boursiers ; d'autre part, la bourse départementale d'études européennes destinée aux étudiants effectuant une période de mobilité dans un pays de l'Union Européenne, au titre d'un programme Socrates ou Léonardo.



Rendre la culture accessible à tous

Le Conseil Général facilite l'accès à la lecture, aux richesses archéologiques, au patrimoine écrit, à l'art et à la création contemporaine sous toutes ses formes.

L'accès à la lecture

La politique de lecture publique du Conseil Général a pour objectif premier de soutenir le développement de la lecture dans le département en veillant à corriger les inégalités d'accès aux livres existant sur son territoire, notamment dans les zones rurales. Ainsi, le salon Ruralivre par exemple, est la conclusion festive du prix littéraire proposé aux adolescents par les foyers ruraux.

› **Le soutien aux actions de développement de la lecture publique**

Les aides financières permettent de soutenir les actions menées par les collectivités locales, les organismes ou les associations dont les initiatives ont pour objectif de favoriser l'accès au livre et à la lecture.

› **Le rayonnement de la médiathèque départementale**

Dans ses compétences actuelles, la médiathèque départementale a pour objectif de desservir toutes les bibliothèques publiques ou liées à des établissements publics dans les villes de moins de 10 000 habitants. La médiathèque dispose d'un fond de 1 016 069 documents (livres, CD, CDRom et DVD).



Le financement des actions artistiques et culturelles

Le Département participe au financement des écoles de musique communales ou nationales, ainsi que des actions de formation en théâtre, arts plastiques ou chant choral. Depuis 2002, le Conseil Général organise chaque année, les "Couleurs du temps", une opération portes ouvertes d'ateliers d'artistes pour le grand public.

En matière de diffusion culturelle, le département s'affirme comme le partenaire de proximité des structures de diffusion et des organisateurs d'événements par :

- l'accompagnement des scènes nationales et centres culturels qui structurent l'offre artistique et l'action culturelle, par le biais de la contractualisation avec toutes les communautés d'agglomération et les communautés de communes du Pas-de-Calais,
- la participation à des initiatives ou à des festivals qui valorisent une identité commune ou s'ouvrent à la création contemporaine,
- le dispositif de l'aide à la diffusion qui permet aux collectivités et aux associations de bénéficier d'une participation du département pour l'achat de spectacles agréés par celui-ci : c'est une aide à la diffusion locale de concerts et de spectacles professionnels tels "Scènes vagabondes", "Cirqu'en cavale",
- le soutien aux opérateurs qui promeuvent et coordonnent la diffusion et la sensibilisation au cinéma d'auteur, en particulier dans les zones éloignées de l'offre de ce type et auprès des jeunes.



Commentaires de documents

› **Qui développe l'initiation à l'informatique ?**
Photo classe pupitre (Page 13 du livret élèves)

Il est important que chaque collégien puisse avoir accès à un ordinateur pendant ses études et que l'initiation à l'informatique se développe dans chacun des 126 collèges du Pas-de-Calais. C'est pourquoi, le Conseil Général et l'Éducation nationale financent les "classes pupitres" dans les établissements : achat de matériel, de mobilier adapté, câblage... Avec la Plan mis en place en 2008, huit millions d'euros sont engagés en direction des nouvelles technologies. Le Département a décidé de renouveler les classes-pupitres existantes (ordinateurs, écrans et systèmes d'exploitation). 18 nouvelles classes pupitres seront ainsi installées d'ici la fin 2009, 48 sont prévues en 2010 sur la base d'un coût unitaire de 32 000 euros. Seize

millions d'euros seront dépensés pour développer les outils alternatifs tel que le Tableau Blanc Interactif qui commence à se généraliser. 55 T.B.I comme on les appelle ont été installés en 2009, 71 le seront en 2010 (un T.B.I coûtant 5 450 euros).

› **Qui construit et entretient les collèges ?**
Photo collège Albert Debeyre
(Page 13 du livret élèves)

Depuis 20 ans, le Conseil Général a en charge la construction, l'extension et l'entretien des 126 collèges publics du département. Parce qu'il est important que chacun, élève et professeur, puisse travailler dans les meilleures conditions, le Conseil Général a investi beaucoup de moyens. Tous les collèges du Pas-de-Calais ont fait l'objet de travaux de restructuration. Les plus anciens ont été reconstruits ou le seront dans les prochaines années. Le Conseil Général finance également des activités sportives et culturelles dans les collèges.

Commentaires de documents

› **Aide à la diffusion d'œuvres : affiche de l'exposition Francis Taltegrain**
(Page 14 du livret élèves)

Le Conseil Général s'est donné pour objectif de faire découvrir le théâtre, la musique, les arts plastiques. Il accompagne donc les artistes, aide les communes à organiser des spectacles, subventionne des écoles de musique et offre des instruments aux harmonies et fanfares.

› **Lecture publique : photo nouveau bibliobus**
(Page 14 du livret élèves)

Afin que chacun, quel que soit son lieu de résidence dans le département, puisse y avoir accès, le Conseil Général prête des livres aux bibliothèques des communes du Pas-de-Calais de moins de 10 000 habitants, mais aussi aux collèges, aux écoles, aux maisons de retraite.

Soutenir tous les sports

➤ **Le Département intervient et soutient le sport à travers tout un système d'aides et une structure spécifique : la Maison des Sports.**

Le sport pour tous

La politique sportive représente plus de 1% du budget total du département. Cet effort place le Pas-de-Calais dans les premiers rangs des départements français. Le Conseil Général se veut être un acteur et un partenaire du sport. Il s'est fixé 5 grandes priorités.

› Le développement du sport au collège

Chaque collège doit pouvoir, tout au long de sa scolarité, pratiquer le maximum de disciplines.

› Une juste répartition des équipements

Il s'agit de permettre à la population du Pas-de-Calais l'accès au sport, en veillant à répartir, sur l'ensemble des territoires, les équipements sportifs (piscines, stades d'athlétisme...), de respecter un équilibre entre les aides aux grands équipements et celles aux équipements communaux, entre le sport d'élite et le sport pour tous.

En 1994, le Conseil Général a ouvert la Maison des Sports (www.sport62.fr) à Angres dont la vocation est d'accueillir les Comités départementaux.

› Le développement et la promotion des sports de pleine nature

Le Pas-de-Calais dispose de sites naturels exceptionnels sur lesquels on peut pratiquer des activités sportives extérieures telles que la course pédestre, le canoë-kayak, le char à voile...

› La valorisation de l'image du Pas-de-Calais

Au travers des manifestations sportives, Enduropale du Touquet Pas-de-Calais, Meeting Gaz de France Pas-de-Calais, etc.

› L'aide au développement du sport de haut niveau

Un label, "l'Equipe Olympique Pas-de-Calais" regroupe 16 sportifs de haut niveau licenciés dans un club du Pas-de-Calais relevant des catégories Élite, Senior et Jeune.

La subvention accordée devra permettre d'aider ces athlètes à évoluer au plus haut niveau national et à se préparer en vue des Jeux Olympiques de 2012. En contrepartie, ils s'engagent sur des actions de promotion et de communication afin de renforcer la notoriété du département.

› Pas-de-Calais 2012

Dans cette perspective, le Département du Pas-de-Calais a décidé de mener une démarche de promotion du territoire à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres de 2012 afin d'attirer les délégations sportives françaises et étrangères. Il propose en effet une bonne capacité d'accueil, un territoire situé à une heure de Londres (avion, train...) et des équipements sportifs adaptés pour certaines disciplines, celles pour lesquelles le Département du Pas-de-Calais possède à la fois des athlètes ou équipes de haut-niveau et des équipements de grande qualité.



Meeting Gaz de France - Pas-de-Calais

Commentaires de documents

› Qui permet l'accès au sport à l'ensemble de la population ?

(Page 15 du livret élèves - photo piscine)

Le Conseil Général souhaite que l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais puisse accéder à une activité sportive. C'est pourquoi, il aide les communes dans la construction de salles de sport. Il finance également une partie des grands équipements comme le stade couvert de Liévin, le stade Bollaert de Lens ou le circuit automobile de Croix-en-Ternois.

Le Conseil Général soutient également le sport au collège afin de permettre aux jeunes de découvrir et d'exercer leur passion sportive au mieux.

› Qui aide au développement du sport de haut niveau ?

(Page 15 du livret élèves - photo de Marie Delaitre)

Le Conseil Général consent également un effort important pour la formation et pour l'accompagnement des sportifs afin de favoriser l'émergence de réussites individuelles et collectives.

Le Conseil Général a également récemment mis en place l'Equipe Olympique Pas-de-Calais : une subvention est versée aux sportifs sélectionnés afin de les aider à évoluer au plus haut niveau national et à se préparer en vue des Jeux Olympiques.

› Qui participe à l'organisation de manifestations sportives ?

(Page 15 du livret élèves - photo meeting Gaz de France - Pas-de-Calais)

Le Conseil Général soutient le sport en dehors de ses compétences obligatoires car le Pas-de-Calais adhère aux valeurs véhiculées par le sport.

Pour preuve, le Pas-de-Calais accueille de nombreuses manifestations importantes à audience nationale voire internationale auxquelles le Conseil Général associe son image : le Meeting Gaz de France - Pas-de-Calais ; l'Enduropale du Touquet Pas-de-Calais...

Aménagement et développement du territoire

Irriguer le territoire par la route Relier les hommes

➤ **Le Conseil Général mène depuis plusieurs années une véritable politique routière de façon à doter le département d'équipements performants facilitant son développement économique.**

L'aménagement du réseau routier pour favoriser le développement économique

Conscient que la vie économique et la qualité de vie dans un département sont liées à la qualité des conditions de déplacement, le Conseil Général développe une véritable politique routière. Les principaux objectifs de cette politique sont d'assurer la mobilité des hommes et des marchandises sur le territoire, relier les zones les plus enclavées, créer un maillage routier de qualité entre les différents pôles économiques, touristiques et urbains, et bien évidemment de veiller à la sécurité.

L'aménagement et l'entretien des routes départementales ; le transfert des routes nationales

Maître d'ouvrage de 6 200 km de routes départementales, le Conseil Général consacre chaque année près de 130 millions d'euros à la construction, l'entretien, l'exploitation du réseau routier. Suite au transfert d'une partie des routes nationales, 422 km se sont ajoutés au réseau routier départemental avec l'Acte II de la décentralisation.

Favoriser l'intermodalité

Le Conseil Général développe son action sur les transports et le développement des infrastructures de transports (ports maritimes, ports fluviaux, aéroports et plates-formes logistiques) dans une réelle démarche partenariale. Il œuvre avec les Autorités Organisatrices de Transports Régionales, pour le transport des personnes et des élèves des premier et second degrés en zones non-urbaines, dans un souci d'efficacité et d'économie d'échelle avec une préoccupation constante, celle de la sécurité.

La politique de sécurité routière

Le Département souhaite améliorer la sécurité routière au travers d'un partenariat avec tous les acteurs concernés : les services de l'État, les associations de prévention et les assureurs. Au-delà des investissements pour améliorer les infrastructures, plusieurs actions sont ainsi menées :

- en 2008, 6,5 millions d'euros sont consacrés à l'amélioration de la sécurité routière par l'aménagement d'intersections, de virages ou de dégagements de visibilité ; par le renouvellement de la signalisation routière et par la mise en place de barrières de sécurité,
- plusieurs actions d'information et de sensibilisation, en partenariat avec la prévention routière, ont été lancées vers les scolaires et les jeunes conducteurs,
- un travail sur l'amélioration du comportement des conducteurs est également entrepris en partenariat avec les services de la Préfecture,
- enfin, des aides financières sont octroyées aux communes pour les aider à améliorer la voirie à l'intérieur de leur territoire.



Commentaires de documents

› Sécurité routière : Photo apprentissage du code de la route (Page 16 du livret élèves)

Le Conseil Général travaille sur l'amélioration du comportement des conducteurs en participant au Plan départemental d'Actions de Sécurité Routière établi par le Préfet. Il est, par exemple, partenaire avec l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (A.D.A.T.E.E.P.) qui organise, chaque année, des exercices de sécurité dans les car scolaires. Pour améliorer la sécurité, le Conseil Général consacre également beaucoup d'argent à l'entretien des routes, à la réalisation de déviations, à l'aménagement de carrefours... De même, il apporte un soin particulier aux équipements de sécurité qui permettent aux usagers d'emprunter la route en toute confiance : glissières de sécurité, signalisations horizontales et verticales, bornes d'appel d'urgence.

› Carte des principaux axes (Page 3 du livret élèves)

Le réseau routier est aujourd'hui mieux équilibré. Si le système routier du Pas-de-Calais a longtemps été performant dans sa partie orientale, autour de l'axe Paris-Lille-Anvers-Rotterdam, il a connu depuis 10 ans un rééquilibrage notable par la construction d'une rocade littorale (Dunkerque-Calais-Boulogne-sur-Mer et au-delà Abbeville-Amiens-Paris par l'A16) et l'achèvement des grandes liaisons transversales par autoroutes (Calais-Arras-Reims par l'A26 ; la rocade minière qui relie l'A26 à l'A1 et à l'A2).

Accompagner le développement économique

➤ Dans le cadre de ses politiques volontaristes et en sa qualité d'aménageur du territoire départemental, le Conseil Général intervient en faveur du développement du tissu industriel et de la création d'emplois.

L'accueil et le développement des entreprises

› L'aménagement de zones d'activités

Le Conseil Général participe à la mise en place de zones d'activités destinées à accueillir des entreprises. Depuis 2005, afin d'améliorer l'attractivité de notre territoire, la politique départementale s'attache désormais à privilégier l'amélioration de la qualité environnementale des zones d'activités ainsi que leur adaptation aux besoins des entreprises (T.I.C. - Technologies de l'Information et de la Communication). La plate-forme multimodale de Dourges en est un exemple.

› Le renforcement de l'offre en immobilier d'entreprise

Le Département participe à la création de pépinières d'entreprises, d'hôtels d'entreprises ainsi qu'à la construction de bâtiments relais, de bâtiments industriels et artisanaux afin de faciliter l'installation et le développement d'activités sur son territoire.

› La promotion du Pas-de-Calais à l'international

Elle intervient par le biais de Nord France Expert qui bénéficie pour cela d'une aide financière annuelle.

Le développement de l'emploi

Le Conseil Général joue également un rôle en matière de création d'emplois, en favorisant la création ou la transmission d'entreprises, en partenariat avec d'autres organismes (C.C.I., ...).

Le soutien des entreprises et des secteurs innovants

Le Département s'appuie sur l'A.D.I.T.E.C. (Association pour le Développement de l'Innovation et de la Technologie dans le Pas-de-Calais) et sur le partenariat avec l'Agence nationale de valorisation de la recherche (A.N.V.A.R.) pour initier et développer l'innovation des P.M.E./P.M.I.

Il soutient également le C.R.I.T.T. M.2A. (Centre régional d'innovation et de transfert technologique en moteurs et acoustique automobile).

Le développement des ports fluviaux et maritimes

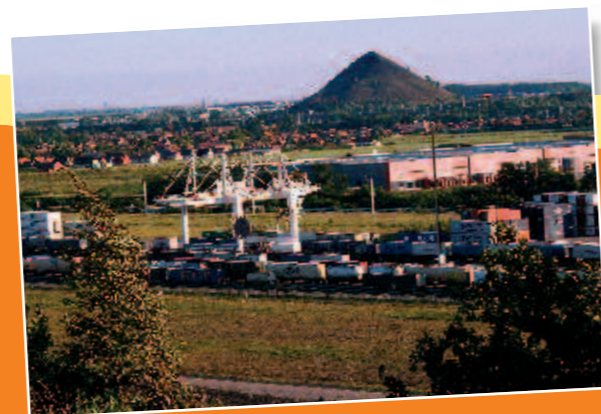
Dans le cadre du Contrat de Plan État/Région, le Conseil Général apporte son soutien aux opérations d'investissement réalisées dans les ports fluviaux et maritimes du département qui constituent une composante majeure de l'activité économique départementale.

Boulogne-sur-Mer est le premier port de pêche français avec 43 000 tonnes de poissons débarqués et 300 000 tonnes traitées annuellement par les entreprises boulonnaises.

Calais est le premier port européen pour les échanges avec la Grande-Bretagne, avec un trafic d'environ 12 millions de passagers par an.

L'aide à la pêche artisanale

Pour maintenir une flottille de pêche artisanale performante, le département accompagne depuis 1983 les professionnels de la pêche artisanale dans leurs efforts de renouvellement et de modernisation de leur outil de travail ainsi que dans l'amélioration des conditions de travail et de sécurité.



› Plate-forme multimodale de Dourges

Delta 3 occupe une ancienne friche industrielle. Le site a été dépollué (il s'agissait d'une usine de boulets de charbon). Une prise en compte de l'environnement a également eu lieu (couleur des entrepôts, plantations, isolation phonique et visuelle...) Cet ensemble a été financé à 55 % par le privé, à 45 % par les collectivités territoriales et le F.E.D.E.R.

Commentaires de documents

› La plate-forme multimodale Delta 3 de Dourges (page 17 du livret élèves)

Elle réalise une interconnexion totale entre voie navigable, chemin de fer et autoroute, pour le transport des conteneurs et des caisses mobiles. 340 000 m² d'entrepôts ont été également construits. Son objectif est de créer de l'emploi dans les domaines de la logistique et du transport. Située au cœur de l'Europe du nord-ouest, Delta 3 est la seule plate-forme continentale en Europe. Elle est desservie par une voie d'eau à grand gabarit, le chemin de fer, l'autoroute A1, la rocade minière. Différentes infrastructures y ont été installées : quai fluvial, voies de chemin de fer, portiques de manutention, entrepôts...

Participer au développement du monde rural

L'attribution d'aides pour le développement agricole

Depuis plusieurs années, le Conseil Général apporte son aide à différents organismes présentant un intérêt départemental dans le domaine agricole et rural. L'intervention principale concerne la subvention à la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais par une aide annuelle d'un montant de 282 600 €. Le Département soutient également l'agriculture biologique via le GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais) pour 31 000 €.

Le Pas-de-Calais est très diversifié et la multiplicité des territoires ruraux est bien établie.

Le Département s'engage aux côtés des communes, et notamment des communes rurales (748 ont moins de 2000 habitants) pour les aider à concrétiser leurs projets à travers les Contrats Territoriaux de Développement Durable, le Fonds de soutien de développement des territoires et le Fonds d'aménagement Rural et de développement Agricole (FARDA).

Ce dernier contribue à l'aménagement du territoire par le financement de projets communaux liés à l'amélioration du cadre de vie des habitants en milieu rural et à l'embellissement des espaces publics (hors rénovations courantes) : une école, une mairie, une place, une salle d'activités, une église ...

L'installation des jeunes ruraux

Le Conseil Général octroie des prêts d'honneur destinés à l'installation de jeunes agriculteurs. Dans un souci de soutenir l'activité dans le monde rural, il a également étendu cette aide financière aux artisans s'installant dans certains territoires ruraux. Ainsi en 2008, 39 prêts ont été accordés pour un montant de 278 480 €.



Laboratoire Départemental d'Analyses

Aménagement rural, promotion des activités agro-alimentaires, protection de l'environnement, sont autant de domaines pour lesquels le Conseil Général doit s'appuyer sur les compétences du Laboratoire Départemental d'Analyses (L.D.A.). Il intervient dans différents domaines :

› Santé animale

Vérifier le statut sanitaire des élevages et piscicultures, aider au diagnostic des maladies animales, lutter contre les maladies transmissibles à l'Homme...

› Environnement

Surveiller les rejets et effluents, apprécier la qualité des eaux superficielles en relation avec les Services Maritimes de Calais et Boulogne, analyser les eaux à la demande des industriels...

› Hygiène alimentaire

Assurer la qualité des productions, participer aux plans de surveillance européens... Le Laboratoire Départemental d'Analyses est également chargé de surveiller la qualité de la nourriture dans les cantines des collèges du Pas-de-Calais.



Aider les grands équipements structurants

Le Département apporte une contribution à la construction de nombreux équipements dits "structurants" à vocation économique, culturelle, scientifique et touristique qui, par leur spécificité et leur rayonnement, constituent un enjeu pour le développement du Pas-de-Calais.

Exemples :

- la Coupole, Centre d'Histoire et de Mémoire du Nord/Pas-de-Calais,
- le Louvre-Lens,
- l'espace ressources du développement durable sur le site C.E.R.D.D. Ecopole de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
- Hélicéa à Boulogne-sur-Mer,
- le parc départemental d'Olhain,
- Nausicaà...

Le Conseil Général aide également les communes qui ont un projet de construction ou de rénovation d'un complexe cinématographique, sous réserve que leur projet respecte les normes techniques, bénéficie de l'agrément du centre national de cinématographie et soit subventionné par l'État.

Le Conseil Général participe à la réalisation ou la rénovation de salles de spectacle à vocation culturelle selon un certain nombre de conditions strictement définies (exemple : le théâtre d'Arras).

Mettre en valeur et protéger notre environnement

Le patrimoine naturel

L'image attachée au Pas-de-Calais est souvent celle d'un département industriel, agricole ou urbain. Mais, le Pas-de-Calais dispose aussi de richesses naturelles incomparables. C'est ainsi le seul département au nord de Paris à disposer d'un grand site de France : le site des Deux Caps. On y trouve également deux réserves naturelles nationales et quatre réserves régionales. Aussi, l'ambition du Département est-elle de s'offrir une nouvelle image, et non plus celle traditionnelle mais encore vivace dans les esprits, de département minier. Le Conseil Général entend également ouvrir ce patrimoine naturel au plus grand nombre.

Quelques exemples :

- L'opération Grand Site des Deux Caps : son but est à la fois d'améliorer l'accueil des visiteurs qui foulent chaque année le lieu, tout en préservant l'environnement.
- La reconquête des friches industrielles, des carrières désaffectées, voire de terrils.
- La préservation et la reconquête de la biodiversité ainsi que la valorisation de la richesse de la faune et de la flore.



› Grand Site des Deux Caps

Les ressources en eau

Le Département privilégie une politique de protection de l'eau. Au-delà de ses compétences obligatoires, le Conseil Général soutient les communes rurales pour les restructurations et les dessertes en eau potable, pour la défense contre les incendies, pour la collecte et le traitement des eaux usées.

Agenda 21

Dans une démarche solidaire et responsable, le Département a élaboré son Agenda 21, véritable plan de bataille déclinant 62 actions concrètes pour faire du Pas-de-Calais un territoire innovant et durable. L'ensemble des politiques départementales sont concernées : citons par exemple l'introduction de la clause sociale et des critères environnementaux dans les marchés publics, la construction de bâtiments exemplaires en matière de conception bioclimatique, l'introduction de la saisonnalité et de la qualité biologique dans les restaurants des collèges, la promotion des modes doux de déplacement... Les 62 actions mises en œuvre visent à armer le Département face aux changements qui menacent les équilibres économiques, sociaux et environnementaux. Des actions locales pour un changement global.



› La Scarpe



Commentaires de documents

› Les Espaces naturels sensibles : (Page 18 du livret élèves)

Le développement du tourisme de proximité ainsi que des besoins en espace de promenade à proximité des lieux d'habitation ont conduit le Conseil Général à acquérir des espaces naturels pour les rendre accessibles à la population. Ces terrains sont gérés par Eden 62 qui accueille le public et le sensibilise. Pour cela différentes actions sont menées afin de faire découvrir à des publics variés (scolaire, touristique...) la richesse naturelle de notre département.

› Opération "Grand Site National des Deux Caps" (Page 18 du livret élèves)

Le Cap Blanc-Nez et le Cap Gris-Nez, beaucoup les connaissent. Chaque année, deux millions de promeneurs succombent aux charmes de ces paysages. Alors, le défi est de préserver la beauté fragile de ces lieux, de profiter de cet atout paysager et d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi, le site des Deux Caps, seul grand site de France au nord de Paris, bénéficie d'un programme de préservation et d'amélioration de l'accueil avec l'aide financière du Conseil Général, mais aussi du Conseil Régional et de l'Europe.

Assurer la sécurité des habitants, le Service Départemental d'Incendie et de Secours

› La Loi du 3 mai 1996 dite "Loi de départementalisation" prévoit que le Service d'Incendie et de Secours soit géré au niveau départemental. Le S.D.I.S. est administré par un conseil d'administration composé de représentants du Département, des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Un arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil d'Administration (Dominique Dupilet, Président du Conseil Général) fixe l'organisation du Corps départemental.

Ses missions

Pour remplir ses missions, le S.D.I.S. emploie des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ainsi que des personnes des filières administrative et technique. Ils sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Pourtant même si on les appelle "soldats du feu", les incendies ne représentent que 11% de leurs interventions. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le SDIS en chiffres

- Le Conseil Général intervient à hauteur de 54 % dans le budget de fonctionnement du S.D.I.S.
- 48 Centres d'Incendie et de Secours auxquels s'ajoute celui du Tunnel sous la Manche.
- 31 Centres de Première Intervention.
- Le budget 2009 est de 121,32 millions d'euros dont 22,26 millions d'euros en investissement. Le coût de la dépense incendie par habitant est d'un peu plus de 60 euros par habitants en 2008
- 3 groupements territoriaux (St Laurent Blangy, Béthune et Desvres).



NUMÉROS D'URGENCE
15 : SAMU
18 : Incendie et secours
112 : Pompiers (numéro européen)





► La politique départementale en faveur de l'éducation, un engagement au-delà des murs

Assurer une éducation de qualité aux collégiens

Depuis les premières lois de décentralisation, le Conseil Général a la responsabilité de la construction, de l'extension et de la transformation des 126 collèges publics du Pas-de-Calais.

Ayant hérité d'un patrimoine en mauvais état, le Conseil général a dû investir plus de 550 millions d'euros pour que chacun, enseignant et élève, puisse travailler dans de bonnes conditions. Depuis 2001, ces investissements ont d'ailleurs été doublés. Mais l'action du Conseil général ne se limite pas aux bâtiments, puisqu'il intervient également dans la mise en place des classes pupitres. Il prend en charge gratuitement le transport scolaire de près de 68 000 élèves. Ces mêmes lois ont également confié au Conseil Général, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique des bâtiments. A ce titre, il a désormais la charge des Adjointes Techniques Territoriales des Etablissements d'Enseignement (A.T.T.E.E ; anciennement appelés TOS) qui tout en étant agents départementaux, restent sous l'autorité fonctionnelle du Principal.

Donner à la jeunesse les moyens de son épanouissement

Le Conseil Général poursuit ses efforts pour améliorer le cadre de vie : mise aux normes des demi-pensions, création de lieux de vie...mais aussi en proposant diverses dotations d'éducation physique et sportives aux établissements dans le cadre d'activités sportives et culturelles.

Les perspectives pour les années à venir

Depuis quelques années, le Conseil Général a multiplié les actions destinées à améliorer les conditions d'enseignement et de vie des enfants dans les collèges : création de classe-pupitre, aide à l'apprentissage des langues, financement des activités artistiques et culturelles, prises en charge et organisation des transports, clubs Eden, etc.

En 2008, le Département a décidé d'aller encore plus loin pour favoriser la réussite éducative de tous les jeunes en mettant en place un plan ambitieux sans précédent en faveur des collèves.

Modernisation des collèges, construction et restructuration des établissements, développement des équipements sportifs, des nouvelles technologies, bourse départementale et aide à la restauration scolaire, guide des actions éducatives : le Département est sur tous les fronts !

Fort de ces expériences réussies et des attentes perçues au sein de la communauté éducative, le Département s'engage pour un réel partenariat avec chaque collège, en tenant compte des singularités, spécificités et des projets d'établissements ; pour permettre aux collégiens du Pas-de-Calais d'acquies des compétences, de développer des savoir faire, de devenir des citoyens responsables, acteurs du développement durable et ouverts sur le monde. Objectif : réussite !

Ainsi la collectivité soutient les collèves, gère le Fonds d'aide aux jeunes, l'éducation populaire, favorise la pratique du sport, l'accès à la culture, forme les travailleurs sociaux et encourage les initiatives des jeunes, notamment humanitaires. Pour aller encore plus loin, le Département s'est engagé dans l'élaboration d'une politique en faveur de 12/25 ans, dite politique jeunesse autour de 3 axes : « la citoyenneté et l'engagement citoyen », « l'accès à l'autonomie en privilégiant la mobilité », « l'accès et l'ouverture à l'international ». Le Pas-de-Calais ouvre ainsi un projet global pour les jeunes, afin de donner à tous les moyens de réussir et de s'épanouir pleinement et préparer l'avenir du département.